



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cumul emploi retraite

Question écrite n° 18573

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les règles du cumul emploi retraite. Les conditions de cumul limitent le plafond des revenus que peut percevoir un retraité reprenant une activité professionnelle. Un assouplissement de ces règles ou leur suppression permettrait d'encourager l'emploi des seniors souhaitant reprendre une activité rémunérée. Il lui demande donc de lui indiquer s'il envisage des mesures en ce sens et qui répondraient à l'attente des seniors.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18573

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2034

Question retirée le : 8 avril 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)